

CHA/PS- 063

Casablanca, le 10 mai 2012

IDKH IDJH IDGH IDSH IDBH SGA

Objet: Conventions OCP/BCP.

Réf : Convention Cadre du 11 février 2011.

Protocole de gestion des prestations sociales du 10 mars 2011.

Nous vous prions de trouver ci-après les dispositions portant sur la mise en œuvre de la convention en objet.

1. Colonies de vacances :

	ВСР	ОСР	
Bénéficiaires	Enfants selon le protocole de gestion		
Site de Colonie	Ifrane, Agadir et Tanger Pont Blondin, Agadir Immi O Agadir Imourane et Marti		
Périodes	2	4	
Quota	10 enfants par période et par colonie		
Durée de séjour	15 jours		
Réservation	Liste de part et d'autre à disposer au plus tard fin mai de l'année		





2. Centres d'estivage:

		ВСР	ОСР	
Bénéficiaires		Employés leurs conjoints et leurs enfants selon le protocole de gestion		
Centres		Marrakech, Agadir et Saidia	Mohammedia, Imouzzer et Essaouira	
Quota par centre	Haute saison	2 chalets pour la période haute saison (vacances scolaires telles qu'elles sont déterminées par les autorités compétentes et les Jours fériés)	2 chalets pour la période allant du 1 ^{er} juin au 15 septembre et pendant les vacances scolaires	
	Basse saison	4 chalets en dehors des périodes de vacances scolaires et jours fériés Ce quota peut être supérieur selon les disponibilités		
Durée de séjour	Haute saison	7 jours		
	Basse saison	10 jours maximum		
Réservation	Haute saison	Délai de réception des demandes des agents OCP à CHA/PS : 1 mois avant la date de la période Classement, affectation, établissement des décisions, paiement des frais de séjours par	Délai de réception des demandes des agents BCP à CHA/PS : 15 jours avant la date de la période	
		l'agent, transmission à la BCP 15 jours avant la date de la période		
	Basse saison	Délai de réception des demandes des agents OCP à CHA/PS : 15 jours avant la date de début du séjour	Délai de réception des demandes	
		Classement 2 fois par mois selon arrivage, affectation, établissement des décisions, paiement des frais de séjours par l'agent, transmission à la BCP 7 jours avant la date de début du séjour	des agents BCP à CHA/PS : 7 jours avant la date de début du séjour	
Frais	Haute et basse saisons	300 DH/jour/famille		
		20 DH/jour/personne accompagnants la famille		





3. Clubs:

		ВСР	ОСР	
Bénéfi	ciaires	Employés leurs conjoints et leurs enfants		
Cli	ub	Casablanca (le Nadi)	Khouribga, Youssoufia, Benguérir, Laayoune et Casablanca	
Activ	vités	- Restauration et Cafétéria - Tennis, Gymnastique, Yoga, Fitness, Sauna, Pétanque, Karaté, Aïkido, Musique, Aérobic, Art & Déco, Couture, Art culinaire, Ecole de tennis, Basket-ball, Théâtre- Expressif, Théâtre, Dance classique, Travaux manuels et Dessin	- Restauration et Cafétéria - Sections sportives ouvertes	
Adhésion	Haute	La liste des salariés BCP doit être tr		
F	Assurance	demandes vers les 25 DH/personne/an	25 DH/personne/an 400 DH/famille/an pour le Club de Casablanca	
Frais	Sections sportives	150 à 800 DH/personne/an/section Pour 25 adhérents max Adhésion à 2 sections max	Selon les tarifs des sections	
Règle	ment	Le règlement des frais d'adhésion est effectué au moment de l'adhésion		
Moda	alités	Imprimé « demande d'inscription au NADI », 2 photos par membre de sa famille, une copie de sa CIN et celle de son conjoint, une copie du livret de famille pour les enfants à charge (les enfants doivent être âgés de moins de 25 ans), un chèque libellé au nom de l'ASSCPBP comprenant le montant de la cotisation au NADI de 25 DH/personne qui correspond aux frais d'assurances et du montant total de l'adhésion aux sections choisies, Après traitement des dossiers d'adhésion une carte du NADI sera remise à chaque adhérant.	Imprimé « demande d'adhésion», une photo par membre de la famille, une copie de sa CIN et celle de son conjoint, une copie du livret de famille pour les enfants à charge (les enfants doivent être âgés de moins de 26 ans et scolarisés), un chèque libellé au nom de « Club demandé » comprenant le montant de la cotisation aux sections. Limite des inscriptions aux sections sportives de Casablanca: Tennis: 15 Foot: 25 Athlétisme: 20 Pétanque: 15	





4. Séjours à thème :

Les modalités d'organisation de séjours à thème, convenus avec la BCP, seront précisées le cas échéant.

Le Chef du Département Prestations Sociales,

Khalid MASBAHI